



INFORMATIONS PRATIQUES ENSEMBLE VOCAL VOCADELYS

CHEF DE CHŒUR : Pierre-Olivier BIGOT

À titre d'information : durant la saison 2017/2018 :

1/ Sur le plan vocal collectif :

- **Répétitions Tutti** 1 fois par mois, **le samedi** à Pouancé (14h à 17h) (cf planning prévisionnel)
- et/ou le mercredi soir à Pouancé (20h à 22h30, en fonction de l'œuvre (cf planning prévisionnel)
- **Lieu** : Atelier Legault, 10 place de la République à Pouancé, au premier étage (plan au verso)
- Une audition individuelle est prévue tous les ans en principe au mois de janvier. Celle-ci permet de part et d'autre de faire le point sur le positionnement de la voix, l'évolution au sein du chœur les éventuelles difficultés etc...
- Il est demandé aux choristes d'arriver aux répétitions la partition sùe. Il n'y a pas de déchiffage ou de mise en place. Les répétitions en Tutti ne sont destinées qu'à un travail d'interprétation.
- En revanche, il pourra être proposé en tant que de besoin et selon le souhait des choristes des répétitions de pupitre sous la houlette du chef de pupitre.
- le planning est prévisionnel, il est toutefois susceptible d'évolution au cours d'une saison artistique. Les éventuelles modifications seront communiquées largement en amont.
- Concerts : Il faut compter 1 à 2 concerts par programme (avec 1 à 2 répétitions avec les musiciens, soit le samedi après-midi et/ou le dimanche après-midi)

2/ Sur le plan associatif :

- ✓ Il est demandé, à chaque choriste en tant que membre de l'Association « Ensemble Vocadélys » d'aider l'association dans l'organisation des concerts (distribution d'affiches, ventes de billets...) et la vie de l'association dans sa mission de soutien à la réalisation du projet artistique présenté par le Directeur artistique et chef de chœur : Pierre-Olivier Bigot
- ✓ De respecter les statuts et le règlement intérieur en signant sa demande d'adhésion (cf. annexe extraits : statuts et règlement intérieur)
- ✓ Les membres du bureau sont à l'écoute et à la disposition de chaque choriste pour toute demande ou question relative à la vie de l'association et à ses missions.
- ✓ Un transport en co-voiturage peut-être prévu en fonction de votre lieu d'habitation.



LOCALISATION

